



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 18 juin 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame JUILLARD-RANDRIAN

Convocation envoyée le 12 juin 2026

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41
Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents participant au vote : 35
Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Léo LACHAMBRE
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Catherine MINAUX
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Céline TONOT	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Régis PETITBOULANGER
Madame Isabelle PASTEUR	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Frédéric GOULIER	Monsieur François SARRON-PILLOT	Madame Nathalie BERTILLON
Madame Catherine PETITJEAN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Laurent GOBET	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Didier RELOT
Madame Monique BAYARD		Monsieur Alexandre HEDDAR

Membres absents :

Monsieur Ludovic GAFFET	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Adrien GUENE	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Madame Agnès BILLIET pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE**Convention d'application 2026 – convention de partenariat 2023-2025 - Université Bourgogne Europe - Ville de Dijon - Dijon métropole**

L'Enseignement supérieur, la recherche et l'innovation constituent des leviers essentiels pour renforcer l'attractivité et le rayonnement du territoire de Dijon métropole. L'Université Bourgogne Europe (UBE) joue un rôle clé en tant qu'acteur majeur de ce développement, contribuant activement à la dynamisation du tissu économique local et à la stimulation de l'innovation.

L'Université Bourgogne Europe est une institution pluridisciplinaire, réunissant 2 838 personnels enseignants, chercheurs, ingénieurs, administratifs et techniques, pour accueillir près de 33 221 étudiants sur l'ensemble de ses campus, dont 27 999 à Dijon. Elle poursuit une double ambition : offrir une formation et une recherche diversifiées tout en rayonnant à l'échelle internationale.

L'Université se distingue par son ouverture internationale, avec 3 412 étudiants internationaux inscrits représentant 120 nationalités.

Depuis 2023, une convention associe à l'UBE, Dijon métropole et la Ville de Dijon. Elle propose une organisation de travail entre les équipes de l'Université et celles des collectivités, permettant une gestion des actions et projets en accord avec les objectifs définis dans le partenariat. Elle met l'accent sur trois leviers prioritaires, chacun décliné en actions et projets concrets :

- Développer et promouvoir des services pour les étudiants et la communauté universitaire,
- Renforcer les collaborations avec les filières d'excellence du territoire,
- Développer des équipements favorisant l'innovation.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, l'université de Bourgogne est devenue l'Université Bourgogne Europe en tant qu'établissement public expérimental (EPE). Une nouvelle convention-cadre sera donc établie pour 2027, tenant compte d'une nouvelle dimension prise par l'établissement qui associe dans sa gouvernance 12 établissements composantes, partenaires ou associés.

Dans le cadre d'un financement annuel de 240 000 € maximum par Dijon métropole, la convention actuelle donne lieu à deux conventions d'application en juin et décembre. La présente convention d'application d'un montant de 152 336 euros détaille les actions qui seront financées au titre de l'année 2026 à mi-parcours. Elle se décline ainsi : 112 336 euros en fonctionnement et 40 000 euros en investissement.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention d'application de 2026 intervenant entre l'Université Bourgogne Europe, la Ville de Dijon et Dijon métropole ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte découlant de cette convention ;
- **d'autoriser** le versement des subventions en fonctionnement à hauteur de 112 336 euros et de subvention d'investissement à hauteur de 40 000 €, selon les modalités de versement précisées dans la convention d'application 2026 jointe en annexe ;
- **de dire** que les crédits se rapportant à cette convention sont inscrits annuellement au budget de la collectivité.

SCRUTIN	POUR : 39	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 4 PROCURATION(S)	

